



Question Dt SOCIAL REVERSION AGIRC

Par philippe77515

bonjour

le conjoint de ma compagne non remariée et unique épouse du défunt a sollicité de l'agirc arco pour obtenir la réversion de la retraite de son mari

L'agirc lui offre donc une réversion de 60% x le nombre de mois de mariage 13 ans (156 mois) / la durée de cotisation 12ans (144 Mois)

L'agirc nous dit, c'est la règle : quand le défunt n'a eut qu'une épouse, et que le divorce a été prononcé avant le décès. Celle-ci obtient une réversion égale à la durée de mariage et l'agirc conserve donc le reste de la réversion

hors nous venons de lire "En l'absence de conjoint survivant, l'allocation est partagée entre les ex-conjoints divorcés non remariés dans le rapport durée du mariage sur durée d'assurance du décédé aux régimes de base (Sécurité sociale ou MSA), dans la limite de 154 à 160 trimestres.

Cependant, si la durée globale du ou des mariages est supérieure à la durée d'assurance, l'ex-conjoint divorcé unique aura droit à l'intégralité de la pension de réversion

ou y a-t-il un arrêt de jurisprudence où l'AGIRC a été condamnée à verser la totalité de la réversion sans tenir compte de la durée de mariage de l'unique épouse divorcée

merci de votre réponse

Par jee pee

Bonjour,

La règle, avec un ex-conjoint unique, est bien la réversion est calculée en tenant compte du rapport entre la durée du mariage avec la personne décédée et sa durée d'assurance (nombre de trimestres).

Il existe une grande diversité de cas, avec un conjoint, avec un ou des ex-conjoints, et un mix de tout cela.

Cf :
[url=https://www.agirc-arrco.fr/storage/Decrypter_Reversion_Calcul-conjoint-ex-conjoint.pdf]https://www.agirc-arrco.fr/storage/Decrypter_Reversion_Calcul-conjoint-ex-conjoint.pdf[/url]